

**Décision n° 2025-0506**  
**de la présidente de l’Autorité de régulation**  
**des communications électroniques, des postes**  
**et de la distribution de la presse**  
**en date du 7 mars 2025**  
**transférant l’attribution de ressources en numérotation**  
**de la société Connectics à**  
**la société ISI-COM**

La présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse,

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L. 36-7 et L. 44 ;

Vu la décision n° 2021-2670 de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision n° 2018-0881 modifiée de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 24 juillet 2018 établissant le plan national de numérotation et ses règles de gestion ;

Vu la décision du 26 août 2024 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1<sup>er</sup> et 2 de la décision n° 2021-2670 du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de pouvoirs ;

Vu le dossier complet de demande de la société Connectics reçu le 7 mars 2025, sollicitant le transfert de ressources en numérotation ;

Vu le dossier complet de demande de la société ISI-COM reçu le 7 mars 2025, sollicitant le transfert de ressources en numérotation ;

**Décide :**

**Article 1.** À compter du 23 avril 2025, la liste de ressources en numérotation mentionnée dans le tableau ci-dessous est transférée, jusqu'au 23 avril 2027, de la société Connectics (Siren : 895 090 512) à la société ISI-COM (Siren : 399 637 990) pour les mêmes usages.

Type de ressources	Ressources transférées	Décision d'attribution	Date de la décision d'attribution
Code point sémaphore national	03564	2023-1885	25/08/2023
Numéros polyvalents	01 76 51	2023-0811	05/04/2023
Numéros polyvalents	02 57 93	2023-0811	05/04/2023
Numéros polyvalents	03 56 61	2023-0811	05/04/2023
Numéros polyvalents	04 87 81	2023-0811	05/04/2023
Numéros polyvalents	05 82 82	2023-0811	05/04/2023
Numéros polyvalents	09 70 74	2023-0811	05/04/2023
Numéros polyvalents	09 73 73	2023-0811	05/04/2023
Numéros polyvalents	09 74 07 0	2023-1949	06/09/2023
Numéros polyvalents	09 74 14	2023-0811	05/04/2023
Numéros polyvalents	09 74 70	2023-0811	05/04/2023
Numéros polyvalents vérifiés	01 62 52 0	2023-1321	12/06/2023
Numéros polyvalents vérifiés	02 70 45 0	2023-1321	12/06/2023
Numéros polyvalents vérifiés	03 77 44 0	2023-1321	12/06/2023
Numéros polyvalents vérifiés	04 24 45 0	2023-1321	12/06/2023
Numéros polyvalents vérifiés	05 68 46 0	2023-1321	12/06/2023
Numéros polyvalents vérifiés	09 48 45 0	2023-1321	12/06/2023
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 11 79	2023-0850	11/04/2023
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 20 97	2023-0850	11/04/2023
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 99 95	2023-2753	04/12/2023
Numéros spéciaux à tarification gratuite	08 01 89	2023-0850	11/04/2023
Préfixe RIO des numéros géographiques, polyvalents et spéciaux	GP	2023-1885	25/08/2023
Préfixes de routage des numéros géographiques et polyvalents	09 00 07	2023-1885	25/08/2023
Préfixes de routage des numéros spéciaux	08 42 35	2023-1885	25/08/2023

**Article 2.** La société ISI-COM acquitte, au titre des ressources attribuées à l'article 1<sup>er</sup>, la taxe prévue à l'article L. 44 du code des postes et des communications électroniques susvisé.

**Article 3.** Conformément aux dispositions de l'article L. 44 du code des postes et des communications électroniques, les ressources attribuées à l'article 1<sup>er</sup> ne peuvent pas être protégées par un droit de propriété intellectuelle. Elles ne peuvent faire l'objet d'un transfert qu'après accord de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse.

**Article 4.** Le directeur Internet, données, presse, postes et utilisateurs de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la société ISI-COM et publiée sur le site internet de l’Autorité.

Fait à Paris, le 7 mars 2025

Pour la Présidente et par délégation

David EPELBAUM

Chef de l’unité Opérateurs et Obligations Légales